



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par  
Anne-Marie FOURTEAU  
Poste : 02 99 84.59.00  
anne-marie.fourteau@culture.gouv.fr  
Réf. : 2021/AMF/VC/498

A-VAN\_MA-2021-0003  
AGENCE PUBLIQUE POUR  
L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE



**Direction Régionale  
des Affaires Culturelles**

Rennes, le 9 novembre 2021

Agence Publique Pour l'Immobilier de la  
Justice - APIJ  
67 avenue de Fontainebleau  
94270 Le Kremlin-Bicêtre

A l'attention de Mme Sophie MARTEL

Madame,

Vous avez déposé une demande volontaire de diagnostic archéologique préalable au projet de construction d'un établissement pénitentiaire à Vannes, Chapeau Rouge (56), reçue le 8 novembre 2021.

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté n° 2021-408 portant prescription de diagnostic archéologique.

Conformément aux dispositions du code du patrimoine en matière d'archéologie préventive, cette prescription est également notifiée aux organismes habilités à réaliser ce diagnostic, c'est-à-dire le service de l'archéologie du département du Morbihan et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) - Direction interrégionale Grand Ouest - 37 rue du Bignon - CS 67737 - 35577 Cesson-Sévigné cedex. Si le Département du Morbihan en fait la demande dans un délai de quatorze jours, son service archéologique sera chargé de l'opération. Dans le cas contraire, elle sera confiée à l'Inrap.

La décision ci-jointe peut être contestée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente lettre.

Madame Anne-Marie FOURTEAU, en charge de ce dossier au Service régional de l'archéologie demeure à votre disposition afin de vous fournir tous les renseignements que vous jugerez utiles. Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
des affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

**Arrêté n° 2021-408 du 9 novembre 2021**

**ARRÊTÉ n° 2021-408 portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

**VU** le code du patrimoine, notamment son livre V ;

**VU** le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

**VU** le dossier de demande anticipée de prescription archéologique préventive présentée par L'Agence Publique Pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), représentée par Mme Sophie MARTEL, 67 avenue de Fontainebleau, 94270 Le Kremlin-Bicêtre, relatif au projet de construction d'un établissement pénitentiaire situé au Chapeau Rouge commune de VANNES (56), reçue par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 8 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT** que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, le projet est situé en bordure du tracé d'une voie antique et dans un environnement favorable à la détection de vestiges archéologiques ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : MORBIHAN

Commune : VANNES  
Lieu-dit : Chapeau Rouge

Cadastre : section : BD

parcelles : 71, 72, 73, 124, 134 , 135, 136, 137, 138, 227, 228, 279

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 158 000 m<sup>2</sup>, est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2** : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

**Article 3** : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

**Article 4** : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'Agence Publique Pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), au CD 56 et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 9 novembre 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :

Agence Publique Pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)  
INRAP  
CD56

Copie :

Préfecture du Morbihan  
Ville de Vannes



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cahier des charges  
annexé à l'arrêté n° 2021-408  
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Région :	Bretagne
Département :	MORBIHAN
Commune :	VANNES
Lieu-dit :	Chapeau Rouge
Cadastre :	section : BD
parcelles :	71, 72, 73, 124, 134 , 135, 136, 137, 138, 227, 228, 279
pétitionnaire:	APIJ

**Emprise du diagnostic archéologique : 158 000 m<sup>2</sup>**

**Contexte archéologique :**

La demande de volontaire de réalisation de diagnostic concerne un ensemble de parcelles située au nord de la ville de Vannes dans un secteur traversé par l'ancienne voie antique reliant Vannes à Angers. Compte tenu de l'importante superficie du projet qui augmente les probabilités de découvertes archéologiques et du passage de la voie antique, il est nécessaire de prescrire un diagnostic archéologique.

**Objectifs :**

D'une manière générale, il conviendra de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement.

Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation, ou leur sauvegarde par l'étude, puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

### **Principes méthodologiques :**

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition du substrat). En tant que de besoin, des fenêtres élargies devront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels pourront être effectués pour préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, le 9 novembre 2021

Pour le Préfet de région Bretagne  
et par subdélégation  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

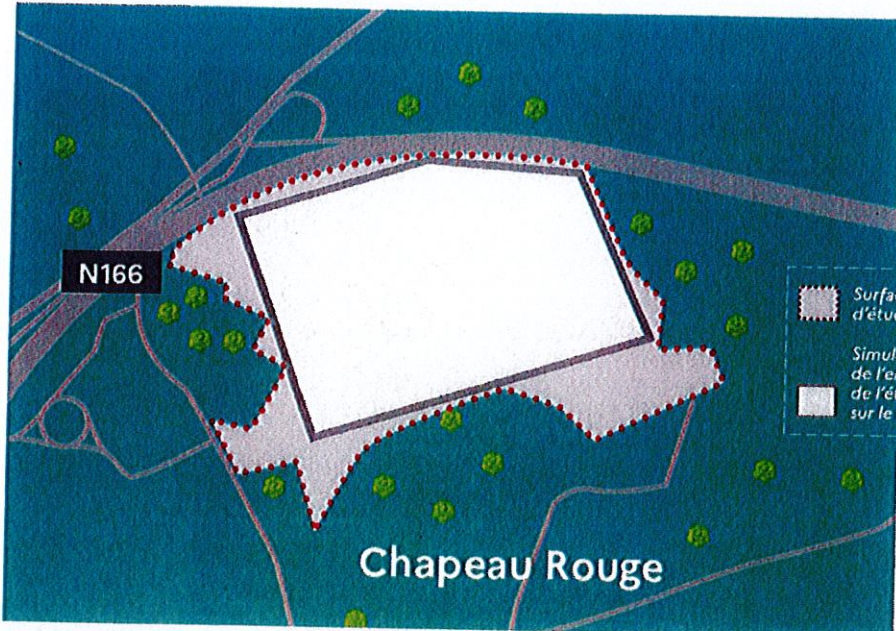


RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

APIJ

AGENCE PUBLIQUE  
POUR L'IMMOBILIER  
DE LA JUSTICE



Simulation de l'emprise  
de l'établissement  
pénitentiaire sur le site

Surface du site  
d'étude (16 ha)

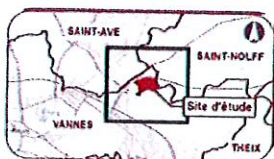
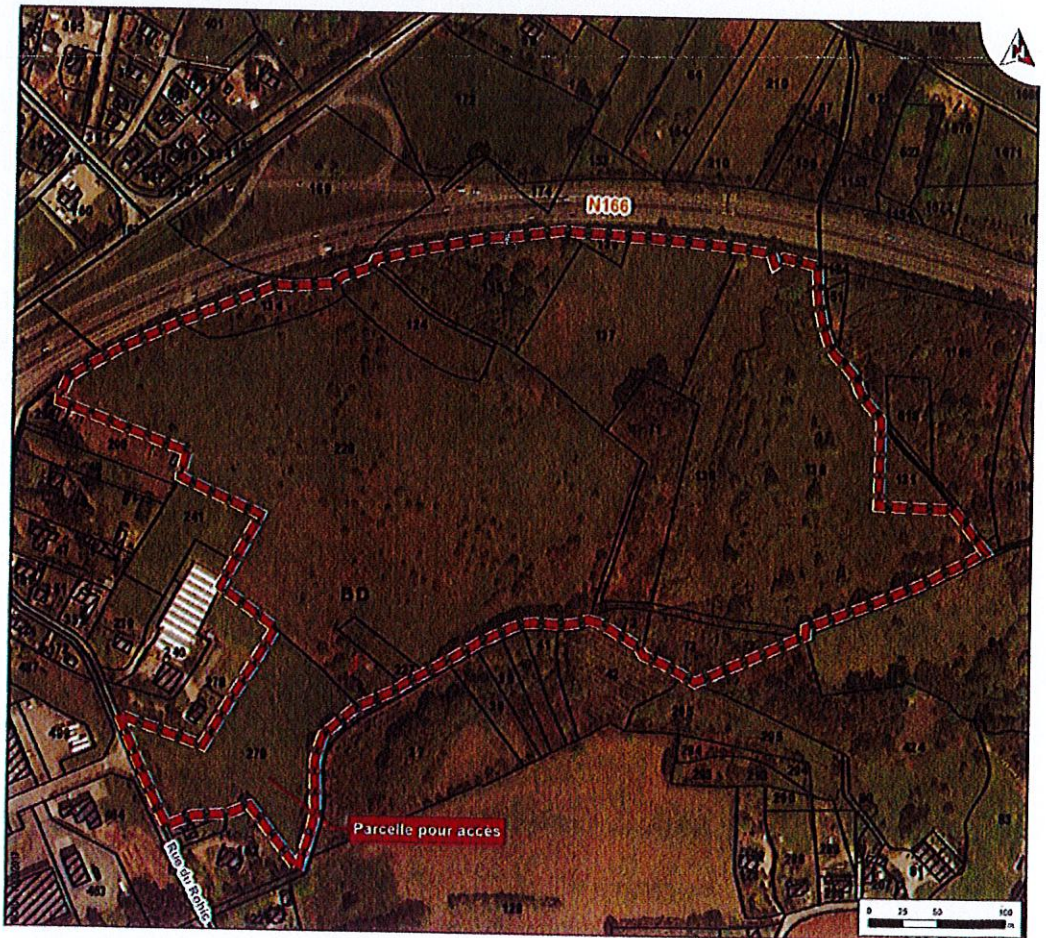
Simulation  
de l'emprise  
de l'établissement  
sur le site

A noter :  
le positionnement et la forme  
exacte de l'enceinte seront définis  
dans le cadre du projet architectural  
retenu qui interviendra lors des  
phases ultérieures de l'opération

Plan parcellaire

Périmètre du site d'étude

Limite parcellaire



Fond de plan: 80 PARCELLAIRE  
IMAGERY ESRI

67, avenue de Fontainebleau  
94270 LE KREMLIN-BICETRE  
Tél : 01 88 28 88 00  
www.apij-justice.fr

Section	N°	Propriétaire	Contenance (m <sup>2</sup> )
---------	----	--------------	------------------------------